



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110307-14339-DE-1-1_0
Date de signature : 08/03/11
Date de réception : mardi 8 mars 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.185**

Séance publique du

7 mars 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION - PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN
VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 07/03/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Mardi 1er Mars 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET

Excusés sans pouvoir :

M. André GUINDE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte rendu de la séance précédente est lu et adopté

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction de la Planification Urbaine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/03/11

RAPPORTEUR : M. Alexandre GALLESE

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION - PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Secteur Sauvegardé d'Aix-en-Provence a été créé par arrêté ministériel du 16 décembre 1964. Par jugement du tribunal administratif de Marseille du 3 juin 1999, l'arrêté préfectoral du 9 juin 1994 rendant public le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) a été annulé.

L'Etat et la commune ont cependant eu la volonté de reprendre les études pour aboutir à l'adoption d'un nouveau PSMV, véritable nécessité pour pouvoir apporter une réponse appropriée à une mise en valeur de notre centre historique.

Par arrêté municipal du 10 juin 2005, après agrément interministériel, Madame Véronique WOOD, Architecte du Patrimoine a été désignée pour élaborer un nouveau Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), puis le conduire jusqu'à l'enquête publique et à son approbation sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

Par arrêté préfectoral du 27 septembre 2007, a été engagée une procédure de concertation préalable et ont été définies les modalités de concertation dans le cadre de ce projet de PSMV.

Les modalités de concertation étaient les suivantes :

- la mise à disposition du public d'un dossier d'études provisoires et d'un registre d'observations en vue de recueillir les avis, remarques et propositions du public
- la présentation de panneaux d'exposition
- l'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques
- l'utilisation des supports municipaux de communication

A ce stade de la procédure, et conformément à l'article R.313-7 du Code de l'Urbanisme, il convient pour le Conseil Municipal de dresser le bilan de la concertation sur le projet de PSMV.

1- Le déroulement de la concertation

1-1 La mise à disposition du public d'un dossier d'études provisoires et d'un registre d'observations

Un **dossier d'études** provisoires, complété au fur et à mesure de l'avancement des études a été mis à disposition du public, dès le début de l'étude, au Bureau Information Culture de la ville d'Aix-en-Provence (BIC), 19, rue Gaston de Saporta, Hôtel de Châteaurenard, et accompagné d'un registre en vue de recueillir les avis, remarques et propositions du public. Une seule intervention a été consignée dans le registre concernant l'état d'entretien de plusieurs monuments historiques implantés dans le périmètre du secteur sauvegardé.

Ce même dossier d'études ainsi qu'un registre d'observations ont également été mis à disposition du public à l'Hôtel Estienne de Saint Jean, 17, rue Gaston de Saporta, dans le cadre de l'exposition organisée sur le PSMV. Une dizaine d'observations ont été consignées dans ce registre.

1-2 L'organisation de plusieurs réunions publiques

Plusieurs réunions publiques ont été organisées depuis le lancement de l'élaboration du PSMV, soit dans un cadre très élargi afin d'informer l'ensemble du public intéressé par le projet du PSMV, soit dans un cadre professionnel afin de faire participer les représentants des professions impliquées par le projet du PSMV.

Le 19 septembre 2008, une réunion a été organisée avec les professionnels de l'immobilier et les représentants du centre ancien à l'occasion de laquelle, Madame Véronique WOOD, chargée d'études, a présenté le diagnostic du patrimoine bâti, ainsi que les principaux enjeux ressortant de ce diagnostic.

Une **réunion publique** a été organisée le **1^{er} octobre 2008, à l'Hôtel de Ville**, salle des Etats de Provence, afin de présenter au public la méthode d'élaboration des documents du PSMV, les éléments de diagnostic du patrimoine bâti à l'issue de nombreux relevés de terrain, ainsi que les principaux enjeux ressortant du diagnostic. Cette présentation a été exposée par Madame Véronique WOOD, chargée d'études du PSMV, avec également les interventions de Monsieur le Sous-Préfet, les deux adjoints au maire en charge du dossier de PSMV, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, adjointe au Patrimoine et Secteur Sauvegardé et Monsieur Alexandre GALLESE, adjoint à la Planification Urbaine, afin de répondre aux questions du public.

Au cours de cette réunion, le public a manifesté une attente forte en faveur du PSMV afin de remédier à la dégradation progressive du patrimoine du centre ancien. Une cinquantaine de personnes a participé à cette réunion.

Une **information générale sur l'état d'avancement du PSMV** et les objectifs retenus pour l'élaboration de ce document ont été présentés à la séance du **Conseil Municipal du 16 décembre 2010** par Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE et Monsieur Alexandre GALLESE, les deux adjoints en charge du dossier.

Une **nouvelle réunion publique** a été organisée le **20 décembre 2010**, à l'**Hôtel de Ville**, salle des Etats de Provence, en vue de présenter la méthodologie d'élaboration des différentes pièces du PSMV, ainsi que les orientations retenues pour le projet de PSMV.

Lors de cette réunion, après la présentation effectuée par Madame Véronique WOOD, chargée d'études, les partenaires associés au projet de PSMV sont également intervenus, à savoir Monsieur Daniel RENNOU, Architecte des Bâtiments de France, Madame Hélène RIBLET, Conseillère pour l'architecture et les espaces protégés à la Direction Régionale de l'Architecture et la Culture (DRAC), ainsi que les adjoints au maire en charge du dossier. Afin que le public le plus large possible puisse participer à cette réunion, un avis de concertation a été diffusé dans le cadre de la presse locale, dans le quotidien La Provence du 14 décembre 2010. Cette réunion a mobilisé une centaine de personnes.

Les interventions du public lors de cette réunion, ont à nouveau mis en évidence une forte attente dans l'application du PSMV en vue de la remise en valeur du centre ancien, tant en ce qui concerne les édifices que les espaces publics.

Une dernière **réunion publique de concertation** a eu lieu le **17 février 2011**, afin de présenter de façon plus détaillée les préconisations réglementaires et les orientations d'aménagement du projet de PSMV, et de recueillir les ultimes observations de la population sur le projet de PSMV. Cette réunion publique a été annoncée par le biais d'affiches dans le centre ancien, un avis de concertation dans le journal La Provence du 10 février 2011, un article dans La Provence du 15 février 2011, ainsi qu'un article dans le numéro 48 du magazine « aixendialogue » du mois de février 2011. Quarante personnes environ ont participé à cette réunion publique.

A l'occasion de ces différentes réunions publiques, la presse locale a également consacré des articles sur le projet de PSMV dans ses pages, notamment La Provence du 1^{er} octobre 2008, du 19 décembre 2010, du 5 janvier 2011, du 15 et 20 février 2011.

1-3 L'information sur le PSMV par les différents supports municipaux de communication

Pendant la démarche d'élaboration du PSMV, **plusieurs articles d'information sont parus sur différents supports**, soit dans la presse locale, soit dans le cadre du magazine d'informations « aixendialogue » de la ville d'Aix-en-Provence, soit encore sur le site Internet officiel de la ville.

Ainsi, le **magazine municipal « aixendialogue »** a tout d'abord informé la population dans son édition de novembre 2006 (numéro 29) de la relance officielle des études en vue de l'élaboration d'un nouveau PSMV, puis à partir de 2009, au fil de l'avancement des études, a consacré une série d'articles dans les parutions suivantes :

- en mars 2009 dans le n°40, un article sur l'état d'avancement du PSMV,
- en novembre-décembre 2009 dans le n°41, un article sur le projet urbain du centre ancien,
- en juillet-août 2010 dans le n°45, un article sur les orientations d'aménagement des espaces publics,
- en septembre-octobre 2010 dans le n°46, parution d'un article sur les objectifs du PSMV d'Aix-en-Provence,
- et dans son n°48 de février 2011, un article consacré à l'exposition publique sur le PSMV.

Le **site Internet de la ville** diffuse également des informations, régulièrement mises à jour, sur le rôle du PSMV en tant que document d'urbanisme, ainsi que les dates et les modalités des actions de concertation pour ce document.

Il convient de souligner que, parallèlement au projet de PSMV, les projets qui concourent aux politiques d'accompagnement du PSMV, notamment sur la piétonisation, la politique de stationnement des deux roues, la circulation des deux roues non motorisés, ou encore sur la place des activités commerciales et foraines en centre ancien ont fait l'objet également d'une large concertation auprès de la population.

1-4 L'organisation d'une exposition publique sur le PSMV

Dès novembre 2007, un panneau installé dans le porche d'entrée de l'Hôtel de Châteaurenard 19, rue Gaston de Saporta, présente le contenu d'un PSMV.

L'organisation d'une **exposition publique** à l'Hôtel d'Estienne de Saint Jean, 17, rue Gaston de Saporta, du 21 décembre 2010 au 27 février 2011, a permis également de présenter sous forme de panneaux toute la démarche d'élaboration du PSMV, du diagnostic au projet, mais également sous forme de reportages et d'interview réalisées auprès des différents partenaires du PSMV et acteurs locaux chargés du suivi des politiques d'accompagnement du PSMV.

Le registre de recueil des observations mis à disposition du public dans le cadre de l'exposition consigne treize interventions écrites qui vont dans le sens d'une approbation des orientations proposées et d'un encouragement à concrétiser l'aboutissement de ce projet dans les meilleurs délais.

Afin d'encourager le public à se manifester dans le cadre de la concertation du PSMV, des avis de concertation rappelant les modalités de concertation, notamment la possibilité d'exprimer des remarques sur le registre de recueil des observations dans le cadre de l'exposition ainsi qu'au BIC, mais également la possibilité de s'exprimer lors de réunions publiques, a été publié dans les annonces légales de La Provence du 14 décembre 2010 et du 10 février 2011, ainsi que par le biais d'un article dans le magazine n°48 « aixendialogue » de février 2011.

2 – Analyse des observations et suite donnée

Lors de la **réunion publique du 1^{er} octobre 2008**, les questions étaient principalement d'ordre technique, et ont porté sur la méthodologie d'élaboration des différentes pièces du PSMV, notamment les relevés de terrain pour la constitution des "fiches immeuble". Sur la base de plans anciens, un travail de relevés de terrain très précis a effectivement été effectué par les chargés d'études, puis restitué sur des documents cartographiques, et a conduit à l'élaboration de 2300 fiches au total consignant les éléments patrimoniaux caractéristiques de chaque immeuble. Ces relevés permettent ensuite d'élaborer les documents graphiques du PSMV.

Au cours de cette réunion, le public a également manifesté une attente forte en faveur des objectifs de revalorisation patrimoniale préconisés par le PSMV, afin de remédier à la dégradation progressive du patrimoine du centre ancien.

Au cours de la **réunion publique du 20 décembre 2010**, les interventions du public ont à nouveau mis en évidence une forte attente dans une application prochaine des dispositions préconisées par le PSMV en vue de la remise en valeur du centre ancien, et plus particulièrement :

- la nécessité du traitement et de la maîtrise de l'occupation de l'espace public de façon plus respectueuse des cheminements piétons,
- une meilleure intégration des devantures commerciales et de tous leurs éléments techniques en façade sur rue,
- le rétablissement des menuiseries des baies dans leur disposition ancienne.

Une question a également été formulée sur l'effectivité de l'objectif « d'adapter l'usage à l'immeuble et non l'immeuble à l'usage » dans le cadre du PSMV. Cette préconisation pour être effective a trouvé une traduction dans différentes dispositions du PSMV, notamment celles relatives à la réglementation des destinations des immeubles, à l'usage de certains matériaux et techniques de restauration, ainsi qu'à la conservation des volumes d'origine sur les édifices majeurs.

Lors de la **réunion publique du 17 février 2011**, le public s'est préoccupé de la qualité des ravalements de façade (teintes des enduits, revalorisation des façades en pierres). Le projet de PSMV prévoit à cet effet des techniques de restauration des façades respectueuses du patrimoine, et la restitution des façades en pierres.

Le public présent à cette réunion aborde également la question de l'encombrement de l'espace public par toute sorte d'obstacles qui entraînent des difficultés de circulation des piétons. Le projet de PSMV préconise un partage de l'espace public au bénéfice des différents usages (piétons, terrasses de café,...) tout en veillant à ce que les usages soient respectueux de l'occupation de l'espace public. Les jardinières font partie des obstacles qui seront supprimés sur l'espace public, car la ville est belle en elle-même par son côté minéral. En revanche, le PSMV préconise de replanter les alignements d'arbres afin de conserver aussi un aspect végétal.

Enfin, le sujet des économies d'énergie dans le bâti ancien est également abordé lors de cette réunion. Le projet de PSMV intègre cet aspect notamment en ce qui concerne la restauration des toitures, point le plus vulnérable en matière de déperdition thermique, ainsi que la restauration des menuiseries. Les parois du bâti ancien présente en revanche une qualité d'inertie thermique très bonne, et ne nécessite donc pas d'intervention spécifique en matière de performance énergétique.

Les remarques consignées sur les deux registres de concertation appellent également quelques réponses.

L'unique observation qui a été inscrite dans le registre d'observations mis à disposition au BIC concerne essentiellement des remarques relatives à l'état d'entretien de certains édifices classés au titre des monuments historiques situés en centre ancien, et donc ne concerne pas directement le PSMV, puisque les édifices placés sous la protection des monuments historiques continuent à obéir à un régime propre suivi par la DRAC, en plus des dispositions préconisées par le PSMV.

Les observations consignées dans le registre mis à disposition du public dans le cadre de l'exposition sur le PSMV font valoir la nécessité de faire aboutir ce projet de PSMV dans les meilleurs délais, et approuvent les orientations du projet, tant au niveau de la remise en valeur des espaces publics, que d'une meilleure dissimulation des éléments techniques en façade et en toiture des immeubles,

ainsi que l'action positive que va permettre de façon générale le PSMV en luttant contre toutes les dégradations et altérations abusives du patrimoine bâti.

Dans ce registre, il est également émis le souhait de la publication d'un fascicule-guide qui aurait un but pédagogique à l'usage des propriétaires. Le dossier de PSMV comprend effectivement un cahier de recommandations qui illustre sous forme de graphiques et de photographies l'ensemble des préconisations du PSMV. Ce document est à disposition du public au BIC, et dans la première salle de l'exposition.

En conclusion, il ressort de la phase de concertation que celle-ci a permis d'informer de manière large et constante la population sur la base de différents supports d'information et d'échanges, et que la population a exprimé de façon quasi unanime des avis et remarques favorables :

- à la nécessité de disposer d'un outil prospectif et protecteur à la fois du centre ancien,
- à la réponse apportée par les orientations du PSMV pour le centre ancien d'Aix-en-Provence,
- et à sa traduction dans le projet de PSMV proposé à la population.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L313-1 et suivants, L300-2 et suivants et R313-7,

VU l'arrêté interministériel du 17 décembre 1964 portant création et délimitation du secteur sauvegardé, et valant mise en révision du document d'urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2007 portant définition des modalités de concertation du PSMV d'Aix-en-Provence,

VU le bilan positif de cette concertation préalable,

VU l'exposé qui précède, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir décider de :

- **PRENDRE** connaissance du bilan de la concertation préalable du projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence,

- **CONSTATE** que le bilan de la concertation est favorable à l'aboutissement du projet de PSMV dans tous ces aspects, et qu'il fait même ressortir une attente forte dans l'application de ses dispositions.

2011.185 - BILAN DE LA CONCERTATION - PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE

Présents et représentés	: 38
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 16
Suffrages Exprimés	: 38
Pour	: 38
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Odile BONTHOUX, M. Jean CHORRO, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI, Mme Marie José VALETA

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10 Mars 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**